

SNES – SECTION ACADEMIQUE

6 Allée Cardinal de Givry
21000 DIJON

Lettre type de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical

Nom Prénom
Grade, fonction
Établissement

à Madame le Recteur de l'Académie de Dijon,
s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

* Pas de formule d'appel dans un courrier administratif *

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaire et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **21 mars 2019** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **DIJON**. Il est organisé par le SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES [3], organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009)).

* Pas de formule de politesse dans un courrier administratif *

A, le - 2019
Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

(1) Lettre administrative adressée à Madame le Recteur, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant le début du stage. Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.

[2] Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte. La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

[3] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré.

COUPON A RENVoyer AU SNES – STAGE TZR 21 MARS 2019

NOM : PRENOM

ADRESSE :

.....mail@.....

Participera au stage OUI NON
Repas pris en commun OUI NON
Question à aborder :